

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2020

FICHE D'INFORMATION À DESTINATION DES ACTEURS LOCAUX

Dates : samedi 19 et dimanche 20 septembre ainsi que le vendredi 18, particulièrement pour des actions à destination des scolaires (sous réserve de confirmation par le ministère de la culture de la reconduction de cette journée plus spécifiquement dédiée aux scolaires)

Horaires : à votre entière discrétion en respectant les consignes éventuelles des autorités

Les journées européennes du patrimoine permettent de valoriser tous les patrimoines, qu'ils matériels ou immatériels, et de les faire découvrir au public.

La manifestation est à destination de tous les publics.

Tous les acteurs culturels et patrimoniaux peuvent participer en proposant l'ouverture d'un site patrimonial, une offre de visite ou une activité en lien avec un patrimoine local.

Une thématique annuelle est proposée pour favoriser la diversité des offres culturelles mais elle n'est pas obligatoire.

Thématique métropolitaine 2020 : « **Patrimoine et éducation** »

Patrimoine et éducation

L'éducation c'est la mise en œuvre de tout ce qui contribue à la **formation** et au **développement de chacun**, et cela ne peut se concevoir sans savoir et comprendre d'où l'on vient et dans quel monde on vit. Ainsi, l'éducation ne peut qu'encourager à explorer la diversité de nos héritages culturels, à connaître, valoriser, sauvegarder et faire connaître à son tour un patrimoine qui ne se limite pas aux vieux monuments, aux châteaux et aux friches industrielles, mais englobe aussi les arts vivants, les coutumes, les savoir-faire.

Depuis l'Antiquité l'importance de l'éducation est perçue, et a suscité non seulement des initiatives et innovations pédagogiques nombreuses, mais aussi la conception et la construction de lieux adaptés à cette mission, en particulier envers les plus jeunes, enfants et adolescents, reflet des conceptions pédagogiques. Encore aujourd'hui ces lieux se réinventent sans cesse, et c'est un premier champ d'exploration possible pour des Journées du Patrimoine autour du thème de l'éducation.

Si ces bâtiments ont été conçus pour accueillir des élèves, ils ont aussi abrité les outils nécessaires à l'éducation, eux aussi variés et renouvelés comme les collections rassemblées, qui forment aujourd'hui la richesse de nombreuses institutions muséales.

Lyon a une histoire spécifique en matière d'enseignement et d'éducation, marquée par un enseignement technique ancien. À Lyon, la pratique a depuis le début précédé ou accompagné l'enseignement théorique.

Ces Journées seront aussi l'occasion de mettre en avant les structures qui œuvrent à diffuser des savoirs tout au long de la vie, et ce dans des domaines aussi divers que les sciences, les savoirs écrits, les autres cultures, les religions...

De nombreux Lyonnais enfin ont joué un rôle tant local que national dans l'histoire de l'éducation, et pourront être remis à l'honneur en cette occasion, de Bourgelat à Philippe Meirieu, en passant par le Major Martin ou André Allix.

SOMMAIRE

- UN EVENEMENT METROPOLITAIN
- QUEL TYPE D'OFFRE : CONDITIONS ET PRECONISATIONS
- COMMENT S'INSCRIRE ?
- ET AUSSI !
- « PATRIMOINE ET EDUCATION » : DES REPÈRES HISTORIQUES
- PATRIMOINE ET ÉDUCATION À LYON ET DANS LA MÉTROPOLE

UN ÉVÈNEMENT MÉTROPOLITAIN

Depuis 2005, le Grand Lyon, puis la Métropole s'investissent dans la coordination des Journées européennes du Patrimoine en mobilisant les acteurs locaux :

- organisation d'une réunion de travail en début d'année en direction des têtes de réseaux des acteurs culturels locaux ;
- sollicitation et accompagnement des acteurs culturels locaux ;
- élaboration d'une thématique métropolitaine en lien avec les richesses patrimoniales du territoire ;
- organisation d'une réunion bilan en fin d'année en direction des acteurs culturels locaux.

La Métropole apporte aussi une forte visibilité aux événements organisés par les acteurs locaux à travers des outils de communication :

- Une affiche qui fédère tous les acteurs et valorise le prisme thématique proposé ;
- Un programme disponible en version numérique, avec un site Internet dédié très fréquenté ;
- Un programme papier distribué aux acteurs culturels et aux relais locaux, édité à plus de 50 000 exemplaires.

QUEL TYPE D'OFFRE : CONDITIONS ET PRÉCONISATIONS

Les conditions :

- Que l'offre se situe sur le territoire de la Métropole
- Proposer :
 - une ouverture libre d'un site patrimonial
 - une visite d'un site patrimonial
 - une activité culturelle en lien avec un patrimoine local
 - une rencontre en lien avec un patrimoine local
- Assurer la sécurité des personnes et respecter les consignes éventuelles de sécurité sanitaire et de distanciation sociale **Ne paraîtront sur le programme que les actions conformes aux consignes d'hygiène et de distanciation sociale qui assurent la sécurité des visiteurs !**

Les préconisations :

- Proposer une offre gratuite ;
- Assurer un accueil aux visiteurs ;

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les modalités d'inscription : Sur la Plate-forme dédiée ApidaeJep

Dates d'inscription pour figurer sur le programme papier : 20 juin 2020

Contacts : Laurent CHOPARD, Chargé de mission Patrimoine à la Métropole de Lyon, ou Ferial Khelfa : jep.metropole@grandlyon.com

LE ROLE DE LA VILLE DE LYON

La Ville de Lyon accompagne la Métropole dans la mobilisation des acteurs et la définition de la thématique métropolitaine.

Le service Gestion et Développement des Patrimoines (DAC) rencontre les élus d'arrondissement en charge de la culture et du patrimoine pour leur présenter la thématique annuelle et rappeler les modalités d'organisation et la procédure d'inscription.

Le service Gestion et Développement des Patrimoines relaie également ces informations auprès des services de la DAC et des services de la Ville qui travaillent en proximité avec le public.

Contacts : Service Gestion et Développement des Patrimoines, Direction des Affaires Culturelles, Agathe Lapeyre / Gaëlle Le Floch

agathe.lapeyre@mairie-lyon.fr ; gaelle.lefloch@mairie-lyon.fr

ET AUSSI !

Un événement national initié par le Ministère de la Culture depuis 1984.

Chaque année, un thème national apporte un éclairage particulier sur un aspect original ou innovant du patrimoine, favorisant des ouvertures inédites et des animations remarquables (visites guidées, démonstrations de savoir-faire, concerts, représentations théâtrales, circuits à thème). Il permet de fédérer les initiatives locales autour de cet événement et d'en structurer la communication.

Thématique nationale : **en attente**

Inscription sur l'agenda national : **openagenda**

Site Internet : <https://journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr>

Notre héritage culturel est composé de notre patrimoine (ce qui nous vient des pères) et de notre **matrimoine** (ce qui nous vient des mères). Réhabiliter le matrimoine, le mot comme les femmes qui le composent, c'est donner à voir une société enrichie d'un héritage mixte et égalitaire.

HF Auvergne-Rhône-Alpes se propose de fédérer toutes les actions Matrimoine du territoire, et de les communiquer via internet et un livret diffusé en Auvergne-Rhône-Alpes chez tous nos partenaires et les principaux lieux culturels et militants.

Vous souhaitez organiser une action, manifestation, conférence, visite d'un lieu ou d'un quartier, exposition, spectacle, performance, lecture, concert, mettant à l'honneur des femmes de l'histoire, célèbres ou inconnues...

Vous pouvez répondre également à l'appel à participation des Journées du Matrimoine 2020, disponible sur le site de HF.

<https://www.hfauvergnerhonealpes.org/nos-actions/matrimoine/>

1- HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT

Au VIII^e siècle, Charlemagne veut former les futurs cadres de son empire et contribue ainsi à la renaissance d'une institution largement laissée en déshérence depuis la chute de l'Empire romain d'Occident (476). Il va favoriser la création d'écoles régies par les abbés où l'on apprend à lire, à écrire et à compter ainsi qu'un enseignement religieux.

Jusqu'au XI^e siècle, ce sont les abbayes – notamment celle de Cluny – qui concentrent l'excellence éducative. À partir du XII^e siècle, les écoles épiscopales des cathédrales vont peu à peu prendre le dessus sur des abbayes situées trop loin des villes. Le développement des universités à l'époque médiévale marque un nouveau tournant. En France, Robert de Sorbon crée le collège de Sorbonne de l'Université de Paris en 1253, collège consacré à la théologie. À la Renaissance, les collèges se multiplient, formant les clercs et les laïcs dont les Etats modernes ont besoin pour faire fonctionner leurs administrations naissantes.

Par ailleurs, l'alphabétisation est centrale dans la religion protestante car l'accès au texte apparaît nécessaire à la connaissance de Dieu : chaque protestant doit pouvoir « lire le Livre ». Avec la Contre-Réforme, les Jésuites développent un enseignement basé sur l'humanisme et codifié dans le *Ratio Studiorum* de 1593.

Au XVIII^e siècle, la formation de l'enfant se transforme en priorité en vue du renouvellement de l'individu moderne. Apparaissent de nombreux écrits se centrant exclusivement sur l'éducation ou ayant l'éducation comme l'un des sujets principaux tel que *l'Émile* (1762) de Rousseau.

Avec la Révolution française, les collèges sont supprimés et sont créées des « écoles centrales » dans l'enseignement secondaire alors que les universités sont remplacées par des écoles professionnelles de droit et de médecine en 1794. La même année est créée l'École centrale des travaux publics, qui deviendra l'École polytechnique. Les premiers lycées sont ouverts sous le Consulat, en 1802, et le principe du monopole de l'État sur l'éducation est également entériné. En 1808, le baccalauréat est créé.

Au XIX^e siècle, s'affrontent les tenants de la laïcité et de l'enseignement catholique. En 1833, le ministre de l'Instruction publique François Guizot fait voter une loi instaurant un enseignement primaire public et gratuit pour les enfants des familles pauvres. Pour la formation des instituteurs, le ministre accélère la création des Écoles normales. Le XIX^e siècle, c'est aussi l'ère des « hussards noirs de la République », selon la formule de Charles Péguy. Ce sont les lois de Jules Ferry qui rendent l'école publique, gratuite et obligatoire (loi du 16 juin 1881 et loi du 28 mars 1882).

L'effort de démocratisation de l'éducation est au cœur de l'évolution du système éducatif dans la seconde moitié du XX^e siècle. La réforme qui en est la plus emblématique est la création du collège unique en 1975. Dans les années 1980, le slogan « 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac » est porté par le ministre de l'Éducation Jean-Pierre Chevènement. Le bac professionnel est créé en 1985.

2- HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La première université est créée à Bologne en 1088, suivie de l'université d'Oxford en 1096-1167 et de Cambridge en 1209. Ce nouveau système d'enseignement constitue une rupture avec le système des écoles monastiques et épiscopales. Les premières universités françaises sont créées à partir du XIII^e siècle : à Paris d'abord, puis à Toulouse et à Montpellier.

Progressivement, 22 universités sont créées jusqu'à la Révolution française lors de laquelle elles sont toutes supprimées. En 1808, Napoléon crée des facultés dépendantes de l'État. C'est le début de l'évolution qui mènera aux universités actuelles.

Après les événements de mai 68, la loi Faure donne une véritable identité aux universités. Ce ne sont plus des fédérations de facultés mais des établissements dont les facultés sont des composantes.

La fin du XX^e siècle est essentiellement marquée par une augmentation sans précédent du nombre d'étudiants ; pour répondre à ce phénomène, de nouvelles universités sont créées, d'abord dans les années 1970, puis au tournant des années 1990. Cette période est également marquée par la professionnalisation des formations et la structuration de la recherche universitaire.

Pour en savoir plus : <http://www.cpu.fr/information/histoire-de-luniversite>

3- HISTOIRE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

L'idée d'une prise en main par l'État des affaires d'enseignement a été évoquée dès 1789 et divers établissements d'enseignement, secondaires ou supérieurs, ont ainsi été créés pendant la Révolution. En 1828, l'instruction publique devient un ministère à part entière.

En devenant "éducation nationale" en 1932, le gouvernement développe une politique qui favorise l'égalité scolaire et la gratuité.

Deux autres domaines de l'action gouvernementale sont parfois rattachés à l'éducation nationale : la jeunesse et les sports d'une part et la Recherche d'autre part.

Pour en savoir plus : <https://www.education.gouv.fr>

4- LA GESTION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

L'éducation est un service public national, dont l'organisation et le fonctionnement sont assurés par l'État. Depuis les années 1980, l'État a engagé une décentralisation des compétences qui renforce le poids des collectivités territoriales. La commune, le département et la région participent désormais au fonctionnement de l'éducation nationale.

Les acteurs professionnels intervenants dans les établissements scolaires sont nombreux, depuis le corps des enseignants au personnel administratif en passant par le personnel de santé.

Pour en savoir plus :

<https://www.education.gouv.fr/les-acteurs-l-ecole-au-college-et-au-lycee-5441>

<https://www.education.gouv.fr/les-collectivites-territoriales-8138>

5- HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE ET DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

Longtemps, la pédagogie a été définie comme un art. À la fin du XIX^e siècle, avec l'essor de la sociologie et de la psychologie, la pédagogie est devenue une « théorie pratique ». On parle aujourd'hui des « sciences de l'éducation ».

La pédagogie apporte des réponses théoriques et pratiques aux questions suivantes : qui doit éduquer ? Qui doit-on éduquer ? Comment doit-on éduquer ? Que doit-on transmettre ?

Pour en savoir plus :

<https://lepole.education/culture-pedagogique/27-histoire-de-la-pedagogie>

<https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2005-1-page-93.htm>

6- DIFFÉRENTES FORMES DE FORMATION

Créée en 1939, la **formation professionnelle** a fait l'objet d'une élaboration progressive tout au long du XX^e siècle. Elle doit permettre au salarié de se former tout au long de son parcours professionnel. La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément changé le système de la formation professionnelle et a modifié sa gouvernance.

Les formations continues peuvent être qualifiantes ou diplômantes et sont accessibles par des types de contrats très divers tels que la formation en alternance (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) ou grâce à la validation des acquis de l'expérience. La formation continue peut s'effectuer en présentiel ou à distance.

Les formations en alternance sont fondées sur l'articulation de temps de formation en établissement de formation (formation théorique) et en entreprise qui vous accueille (formation pratique). Il existe deux types de contrats en alternance : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.

Très récemment, ce sont développés les **MOOC / FLOT**, acronyme de Massive Open Online Course, en français Formation en Ligne Ouverte à Tous. Le MOOC est un type ouvert de formation à distance.

Pour en savoir plus :

<http://www.education-populaire.fr>

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle>

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle>

7 – L'ÉDUCATION

Mais l'enseignement scolaire, universitaire ou professionnel n'épuise pas le sujet car il faut également considérer les lieux de l'éducation qui apporte une culture générale permettant à l'individu de s'épanouir.

L'éducation populaire, par exemple, promeut une éducation visant l'amélioration du système social. Tout au long du XX^e siècle, ce mouvement s'est organisé autour de trois grands courants idéologiques : le christianisme social, les mouvements laïques, autour de la Ligue de l'enseignement, le mouvement ouvrier.

Par ailleurs, **l'éducation scientifique** vise à diffuser la culture scientifique, technique et industrielle auprès du grand public. À côté du réseau des centres de culture scientifique, technique et industrielle (C.C.S.T.I.), il existe de nombreux établissements publics. L'éducation artistique et culturelle comme l'éducation à l'architecture, à l'urbanisme et à l'histoire complètent l'instruction scolaire et sont portés par de multiples institutions publiques et privées ainsi que par de nombreuses associations.

L'éducation aux autres cultures et aux langues étrangères est une démarche plus récente qui s'appuie sur des instituts étrangers ou des associations.

Enfin, **l'éducation religieuse** offre une approche aux différentes religions et à la spiritualité.

1- UN ENSEIGNEMENT LIÉ À L'INDUSTRIE

Le lien entre l'enseignement artistique et la nécessité pour la Fabrique de soieries de former de bons dessinateurs a souvent été mis en avant pour expliquer la capacité de Lyon à encourager le développement et la maîtrise des connaissances pratiques.

Dès le XVIII^e siècle, est envisagée de créer une École de dessin mais il faut attendre 1756 pour qu'une école gratuite de dessin soit fondée ; elle devint, en 1780, l'école royale académique de dessin avant d'être suspendue en 1793. À partir de 1795, les édiles lyonnais demandent périodiquement l'aide du gouvernement pour la création d'une nouvelle école de dessin et la formation d'un musée, institutions nécessaires pour faire revivre les manufactures, chose fait en 1795 avec la création de l'école de dessin de la Fleur. En 1805, elle est remplacée par une école spéciale de dessin, offrant un enseignement académique et un enseignement utile aux manufactures lyonnaises. L'école acquiert une notoriété nationale et on parle alors d'« École lyonnaise ». Quant au musée, il est créé en 1801 (décret Chaptal) ; l'institution répond à la fois aux aspirations locales, comme rappeler le prestigieux passé romain de la ville, et à la nécessité de proposer des modèles à la Fabrique de la soie.

En 1856, c'est le musée d'Art et d'Industrie qui est créé par la Chambre de commerce. Il a pour objectif de donner une impulsion nouvelle à la Fabrique lyonnaise en renouvelant l'enseignement artistique, technique, ainsi que les sources d'inspiration. Le musée est ouvert au public en 1864.

Au début du XX^e siècle, les industriels créent des écoles d'apprentissage jumelées à leur entreprise : ce sont les « écoles de fabriques ». L'entreprise Berliet suit cette voie et crée en 1908 sa première école des apprentis. Cette école doit former la main-d'œuvre qualifiée nécessaire au fonctionnement d'une usine moderne. L'enseignement se déroule sur 3 ans dans l'enceinte de l'usine de Monplaisir et les apprentis obtiennent le "brevet d'apprentissage". En 1949, avec la création des centres d'apprentissage, l'école doit évoluer et devient en 1952, l'École. En 1957, l'ETB devient un véritable collège technique jusqu'en 1970, année de sa fermeture.

2- UN TERRITOIRE RICHE DE LIEUX D'INSTRUCTION ET D'ÉDUCATION

À Lyon et dans la métropole, le système d'enseignement se caractérise par l'arrivée tardive de l'université publique (1896) et le rôle historique de l'enseignement catholique, adossé à la puissance de l'évêché. Cet enseignement catholique est diffusé à travers de nombreux établissements privés. L'influence des établissements jésuites a été particulièrement sensible aux XIX^e et XX^e siècles. Après avoir réservé leurs établissements aux « fils de familles », les jésuites ont cherché à démocratiser leur recrutement. Le XIX^e siècle se termine avec la création de l'université en 1875. Elle se développe sur deux sites : l'hôtel de Juys (place Bellecour), l'ancienne caserne Bissuel (place Carnot). En 2010, l'UCLy saisit l'opportunité offerte par la reconversion du site des prisons Saint-Paul et Saint-Joseph en se portant candidate dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'État.

Au XIX^e siècle, Lyon fait construire de nombreuses écoles primaires selon ce qu'on appelle le modèle « Jules Ferry ». Ces écoles communales marquent le paysage urbain tant l'école républicaine est devenue centrale dans les usages urbains. Le territoire est également façonné par les établissements scolaires plus récents, de l'après-guerre, qui témoignent des nouvelles méthodes constructives industrialisées.

Aujourd'hui, Lyon est une ville universitaire d'envergure nationale qui compte 3 universités publiques, auxquelles il faut ajouter le CNRS, installé dans le quartier de Gerland. Le territoire accueille des grandes écoles comme l'ENS et de nombreux établissements d'enseignement supérieur publics et privés, dans des secteurs aussi variés que les métiers de l'administration, l'ingénierie, le commerce et les métiers d'art.

La stratégie des établissements d'enseignement supérieur accompagne d'ailleurs les ambitions et les relations du territoire, tant à l'échelle régionale qu'internationale, ils nouent des liens forts avec des établissements d'enseignement étrangers et intègrent des temps à l'étranger dans leurs cursus.

Par ailleurs, l'éducation artistique et culturelle est prise en charge par un réseau dense de d'établissements publics comme les musées, les bibliothèques, les archives, les conservatoires de musique et de danse, les lieux de diffusion. La diffusion de la culture scientifique et technique dynamique est également dynamique à Lyon à travers des lieux aussi emblématiques que le musée des Confluences, le Planétarium de Vaux-en-Velin, l'Observatoire et le Jardin botanique de Lyon, ou encore le musée Ampère à Poleymieux-au-Mont-d'Or et le Musée des Sciences biologiques Docteur Mérieux à Marcy-l'Étoile... Les acteurs associatifs jouent un rôle central avec des associations historiques comme la Renaissance du Vieux-Lyon pour la sensibilisation au patrimoine, la Société linnéenne lyonnaise ou la Société des sciences et des belles lettres de Lyon, l'association l'eau à Lyon et la Pompe de Cornouailles.

La ville accueille également de nombreux instituts étrangers permettant de s'initier aux cultures et langues étrangères : le Nouvel Institut Franco-Chinois, l'Instituto Cervantès, le Goethe Institut, l'Institut culturel italien.

3- LES FIGURES LYONNAISES LIÉES À L'ÉDUCATION

Plusieurs Grandlyonnais et Grandlyonnaises ont laissé leur empreinte en ce domaine, tant sur le territoire que nationalement :

- **André Allix** (1889-1966), géographe et alpiniste français, professeur de géographie puis recteur de l'université de Lyon
- **Barthélémy Aneau**, professeur de rhétorique à Lyon au XVI^e siècle, principal du collège de la Trinité et massacré par le peuple dans son collège en 1561, car soupçonné d'être protestant
- **Claude Bourgelat** (1712-1779) et l'école vétérinaire à Lyon
- **Charles Démia** (1637-1689), inaugure l'enseignement populaire à Lyon, et promeut un système d'écoles gratuites qui se développent
- **Julie-Victoire Daubié** (1824-1874), journaliste française, militante du droit des femmes, première femme française à s'inscrire au baccalauréat (et à l'obtenir) en 1861 à Lyon

- **Etienne Dolet** et son rôle dans l'imprimerie pour la diffusion des écrits et l'éducation de tous
- **Jean Gerson** (1363-1429) qui a été chancelier de l'université de Paris, et mourut retiré au couvent des Célestins à Lyon où il enseignait des enfants pauvres.
- **Émile Guimet** (1836-1918) et histoire des religions et des spiritualités asiatiques, il voulait exposer ses objets en une « usine scientifique »
- **François Hyvrier** (1809-1892) prêtre de l'ordre de Saint Irénée, directeur de l'Institution des Chartreux
- **Louise Labé** (1524-1566) : dite « la belle Cordière », elle épousa un riche marchand de cordes lyonnais ; elle satisfait sa passion des lettres en collectionnant des livres précieux et en écrivant des poèmes, en particulier sur l'amour. Elle tint salon près de la place Bellecour à la Renaissance. Elle voulait voir les femmes « non en beauté seulement, mais en science et vertu passer ou égaler les hommes ».
- **André Latreille** (1901-1984), historien, professeur au lycée Ampère puis à l'université de Lyon. Durant l'Occupation, il a aidé des familles juives à échapper à la déportation.
- **Claude Martin, Major Martin** (1735-1800), fils de maître vinaigrier et fabricant de tonneaux, apprenti en soierie, puis soldat de la Compagnie des Indes et fondateurs des écoles de La Martinière, 5 écoles dont une à Lyon, novatrice du point de vue de la pédagogie, inventant par exemple l'utilisation de l'ardoise (procédé La Martinière)
- **Philippe Meirieu** (1949-) Professeur en Sciences de l'éducation à Lyon 2, qui a contribué à diffuser en France les principes de l'Éducation nouvelle.
- **Eugénie Niboyet** (1799-1883) : journaliste, écrivaine, elle lance en 1833 à Lyon le premier journal féministe de province Le Conseiller des femmes. En 1836, elle crée un nouveau journal La Gazette des femmes qui lutte pour l'exercice des droits politiques et civiques des femmes. Enfin, en 1848, elle fonde le premier quotidien français féministe La Voix des femmes. Eugénie Niboyet s'engage aussi pour la paix, la République, l'éducation des aveugles, la fin de l'esclavage...
- **Salomon Reinach** (1858-1932), archéologue et conservateur du musée de Saint Germain en Laye, a légué sa somptueuse bibliothèque à l'Université de Lyon (Il a publié lui-même plus de 7000 titres dont une centaine de livres)
- **Marie-Louise Rochebillard** (1860-1936) : fille d'un notaire ruiné de la Loire, elle doit travailler dès l'âge de 16 ans ; elle découvre les dures réalités de la vie ouvrière et crée en 1899 les premiers syndicats féminins lyonnais, celui des ouvrières de la soie notamment. Ce sont des organisations non mixtes qui ne comptent que des femmes, et seulement des ouvrières (les patronnes en sont exclues). Marie-Louise Rochebillard organise aussi l'éducation des militantes et participe du catholicisme social.
- **Lucie Samuel** (1912-2007) : surnommée Lucie « Aubrac » (pseudonyme de son mari dans la Résistance), elle est une Résistante française qui s'est fait connaître en participant à la création du Mouvement de Libération-Sud, dans la France occupée de 1941, à Lyon. Elle organise des attentats, transporte des messages, organise la libération de son mari arrêté, et elle risque sa vie plusieurs fois. Après la guerre, professeure d'histoire et active témoin du nazisme, elle n'aura de cesse de transmettre l'esprit de la Résistance aux jeunes générations.
- **Claudine Thévenet** (1774-1837) fonde en 1818 la congrégation de Jésus-Marie pour l'éducation des enfants abandonnés

4- DES ENJEUX PATRIMONIAUX

Le développement de l'université et des établissements d'enseignement supérieur a largement marqué le paysage urbain avec de nouvelles architectures ou bien en redonnant une nouvelle vie à des édifices anciens (ex Manufacture des tabacs). Le site de l'ancien couvent des Cordeliers en bord de Saône est, à ce titre, emblématique puisqu'il a successivement accueilli

l'école vétérinaire de Lyon et le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL).

Le réseau des écoles primaires constitue un ensemble architectural remarquable, héritage des politiques de démocratisation de l'école depuis la III^e République. De même, l'architecture des collèges et des lycées publics illustrent différentes phases dans l'architecture scolaire française.

Les établissements de l'université constituent également un patrimoine bâti qui témoignent de la vie universitaire lyonnaise et des formes architecturales dédiées à l'enseignement supérieur depuis la fin du XIX^e siècle. Par exemple, le grand amphithéâtre de Lyon, quais du Rhône, fait partie des édifices les plus intéressants.

Un patrimoine trop souvent oublié est celui des collections d'enseignement dont le territoire est riche. L'université de Lyon conserve encore de nombreuses collections scientifiques et des fonds d'ouvrages anciens. Les collections techniques et pédagogiques de l'école municipale de tissage constituent également un symbole de l'enseignement technique lyonnais dans le domaine du tissage.

L'enjeu mémoriel est au cœur de la thématique dans la mesure où la mémoire scolaire échappe encore largement aux recherches historiques et à l'entreprise patrimoniale. Cette mémoire concerne les situations d'enseignement, tant du côté des apprenants que du côté des enseignants, mais aussi l'ensemble de la vie collective qui s'organise autour de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

Pour en savoir plus :

<https://patrimoine.auvergnerhonealpes.fr/recherche/globale?texte=lyon&render=liste&type=Dossiers&quoi=lyc%C3%A9e>

4 – DES ENJEUX URBAINS

Les nouveaux pôles d'enseignement se sont installés en dehors du centre de Lyon et dans les différentes communes de la Métropole. L'université Lyon 1 regroupe trois campus à Lyon et Villeurbanne. L'université Lyon 2 comprend deux campus, celui des Berges du Rhône, sur les quais du Rhône, celui de la Porte des Alpes, à Bron et Saint-Priest. L'université Lyon 3 s'étend sur deux sites : le campus des Berges du Rhône, le campus de la Manufacture.

À ce jour, il existe 9 campus sur le territoire de la Métropole : Campus Lyon Ouest-Écully, Campus HEP Lyon Renée Cassin, Campus des Quais, Campus Charles-Mérieux Lyon, Campus Lyon-Tech La Doua Villeurbanne, Campus Vaux-en-Velin, Campus Manufacture des tabacs, Campus Lyon Santé Est, Campus Porte des Alpes-Bron. À cela, il faut ajouter le site de la Colline de Fourvière qui rassemble de nombreux établissements d'enseignement supérieur.

Il est évident que la localisation de ces lieux de l'enseignement façonne la ville et son paysage urbain. Longtemps considérées comme de simples équipements urbains, les universités françaises tendent progressivement à devenir des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme. En effet, la qualité de leur campus – dans ou hors la ville –, leur desserte, leur accessibilité, leur offre de services ou leur mixité d'usages et de fonctions, contribuent de plus

en plus à leur attractivité et à celle des territoires, y compris à l'international. Ces nouveaux enjeux d'aménagement, en constante évolution, incitent les universités et collectivités locales à collaborer pour établir une véritable stratégie qui peuvent prendre la forme d'un schéma de développement universitaire.

Pour en savoir plus :

http://www.economie.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/fichiers/site_eco/20101020_gl_universite_sdu_lyon_2010_2020.pdf